



CANNES
PAYS DE
LÉRINS

Les aides financières du dossier de demandes de subventions à leur versement

PLAN
PRÉVENTION
INONDATION
#CANNESLÉRINS



Étape 1

Création du dossier de demandes de subventions

1.1. Faites faire les devis des travaux envisagés auprès de vos artisans suivant les préconisations de votre rapport de diagnostic

Les faire détailler au maximum (dimensions des équipements, hauteur de pose, options, fourniture des matériaux, etc.).

1.2. Liste des documents à rassembler

- Devis établis par les entreprises (deux devis si création d'un espace refuge)
À noter : Certains travaux seront soumis à déclaration d'urbanisme, votre référent vous précisera alors les pièces complémentaires à fournir.
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal
- Contrat d'assurance à jour mentionnant la garantie « catastrophe naturelle » et désignant le bien diagnostiqué (ou attestation du contrat pour l'année en cours)
- Pour les locataires** : avis d'imposition au titre de la taxe d'habitation (dans le cadre d'une habitation) accompagné d'un courrier du propriétaire autorisant les travaux
- Pour les particuliers** : photocopie d'une pièce d'identité, de la carte vitale
- Pour les entreprises** : preuve de l'existence légale (extrait K bis, inscription au registre ou répertoire concerné)
- Pour les copropriétés** : Attestation du nombre de logements. Procès verbal de l'AG validant les travaux et désignant un mandataire (si AG non réalisée transmettre une convocation à l'AG)



En cas de sinistre déjà survenu :

- Montant et nature des indemnités des assurances perçues au titre des catastrophes naturelles inondation (rapports d'expertises détaillés)

En cas de mandataire désigné pour le dépôt du dossier :

- Mandataire professionnel** : la photocopie de la carte professionnelle gestion immobilière en cours de validité et le mandat de gestion
- Mandataire non professionnel** : l'original d'une procuration sous seing privé, dûment signée des deux parties, autorisant un mandataire à prendre tous les engagements



CANNES
PAYS DE
LÉRINS

1.3. Constituez votre dossier avec Mayane

Une fois réunis, transmettez tous ces documents à Mayane :



Par courrier :
MAYANE
23, rue J. Haddad Simon
06400 CANNES



Par mail :
diagnostic-canneslerins@mayane.eu



Étape 2

Étude de votre dossier et lancement des travaux

Particulier et entreprise

Transmission des documents pour constituer le dossier à Mayane

sous 1 à 7 jours

Mayane

Vérification des documents et transmission du dossier au financeur

sous 1 à 4 semaines

Financeur (État)

Envoi du courrier « accusé de réception » (AR)

Particulier et entreprise

Possibilité de démarrer les travaux
(Aucune certitude à l'obtention du financement et de son montant)

Financeur (État)

Étude du dossier par le Ministère pour obtention du financement

Envoi du courrier « notification décision attributive »

sous 2 ans maximum

Particulier et entreprise

Démarrage des travaux



Étape 3

Demande de versement des subventions

3.1. Transmettez les documents suivants à Mayane (au plus tard 12 mois après les travaux) :

- Factures détaillées avec mention acquittée
- Déclaration d'achèvement des travaux
- Photocopie de la carte vitale
- Photos des travaux réalisés

3.2. Mayane transmet à l'État pour le versement de vos subventions